

Égalité Fraternité

Toutes les astuces pour bien utiliser le chatbot Rebecca!

LE GUIDE D'UTILISATION DU CHATBOT REBECCA





Et retrouvez toutes mes actualités sur ma page <u>PISSARHO</u>

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CHATBOT REBECCA	PAGE 3
LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE BOUTON	PAGE 4
L'INTERFACE	PAGE 5
LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH	PAGE 6
LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMINITAIRE	PAGE 10
LES NOTIFICATIONS	PAGE 14
LA DOCUMENTATION	PAGE 15
LES QCM	PAGE 16
POUR EN SAVOIR PLUS.	PAGE 17

PRÉSENTATION DU CHATBOT REBECCA



QU'EST-CE QU'UN « CHATBOT »?

Aussi appelé agent conversationnel ou assistant virtuel, le chatbot est un agent logiciel (comprendre logiciel qui agit de façon autonome) dont le but est de dialoguer avec un utilisateur.



POURQUOI DÉVELOPPER UN CHATBOT?

L'idée est de mettre à disposition des gestionnaires un outil intuitif, évolutif et simple d'utilisation qui leur facilite l'accès à la règlementation RH et paye de la fonction publique d'Etat.



QUE PROPOSE LE CHATBOT REBECCA?

Le chatbot Rebecca met à disposition des gestionnaires les règles de gestion RH (RGRH) et les fiches indemnitaires du Référentiel de Paye (RdP). Il fournit les références juridiques associées. Il permet aussi un accès facile à de la documentation ministérielle et interministérielle.

COMMENT Y ACCÉDER?

Le chatbot est accessible via un bouton d'appel cliquable situé en haut à droite du navigateur.



En attendant l'installation du chatbot Rebecca sur un des outils de votre structure, vous pouvez le tester en vous rendant sur le portail interministériel du CISIRH, PISSARHO, en cliquant sur le lien suivant :

HTTPS://PISSARHO.CISIRH.RIE.GOUV.FR/PROJET/29/CHATBOT-REBECCA.

LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE BOUTON



Une base de connaissances fiable et harmonisée sur la règlementation RH et indemnitaire de la Fonction publique d'État (FPE)

Les réponses apportées se basent toutes sur des textes juridiques et sont formulées pour rendre la réglementation accessible à tous.

Les règles de gestion RH sont validées par la communauté interministérielle. Une partie de ces règles sont également utilisées pour paramétrer les contrôles automatiques des SIRH. Ces connaissances sont filtrées en fonction du statut de l'agent (titulaires, stagiaires, contractuels, ouvriers d'Etat).

Les fiches indemnitaires ministérielles font l'objet d'un processus de co-construction avec les entités administratives concernées (actuellement : Agriculture, Armées - civils, Conseil d'État, Cour des Comptes, Culture, Éducation nationale, Intérieur).

Ces connaissances sont actualisées en fonction des évolutions règlementaires conformément à ces processus de validation interministérielles ou ministérielles.

Ainsi le chatbot Rebecca, vous donne accès en tant que gestionnaire RH et/ou paye à une base réglementaire de la FPE complète, fiable, à jour, simplifiée et harmonisée.



L'accès à des actualités sur les nouveautés règlementaires

Avant d'être intégrées dans les connaissances du chatbot, les actualités règlementaires font l'objet de notifications directement accessibles dans le chatbot.

Le chatbot Rebecca vous permet donc de rester informer des actualités dans votre domaine de compétences : RH et paye de la Fonction publique d'Etat.



La mise à disposition de la documentation interministérielle produite par le CISIRH

Le chatbot Rebecca propose un certain nombre de guides et outils sur des thématiques RH et paye souvent complexes afin de vous aider dans la pratique de votre métier (exemple : calculateur du Supplément familial de traitement, calculatrice ISRC, guide sur le congé bonifié).



La possibilité de poser vos questions règlementaires via un formulaire

Si le chatbot Rebecca ne peut pas apporter de réponse à votre question règlementaire RH ou paye, un formulaire vous est proposé. Ces formulaires font ensuite l'objet d'une expertise métier du CISIRH et une réponse par mail vous est apportée dans les meilleurs délais.

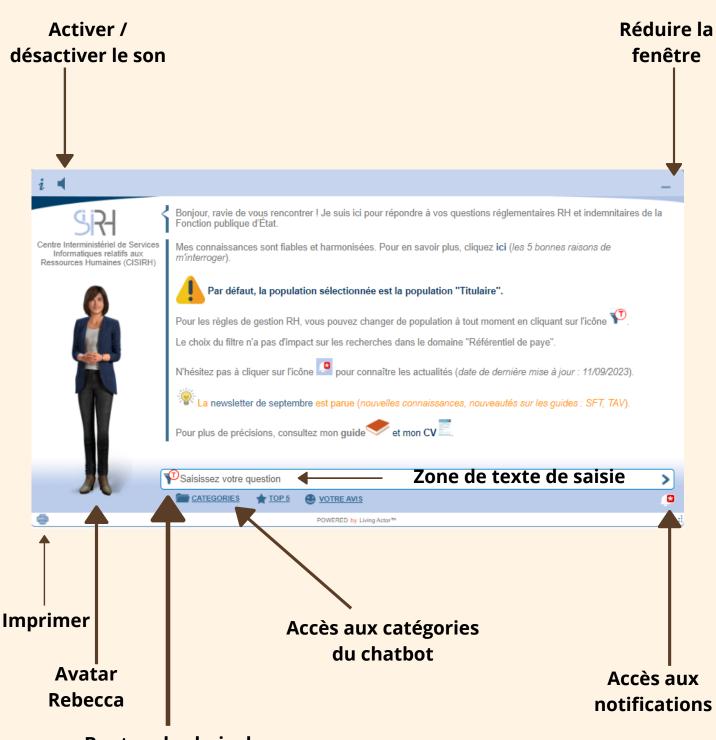


Un outil intuitif, disponible et ludique

Le chatbot Rebecca est un outil simple d'utilisation et disponible à tout moment. Il est également ludique notamment avec sa fonctionnalité QCM.

L'INTERFACE

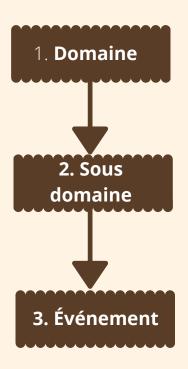




Bouton de choix des filtres de population pour les règles de gestion RH

STRUCTURE DU DOMAINE

Le contenu des connaissance du chatbot Rebecca est structuré de la façon suivante :

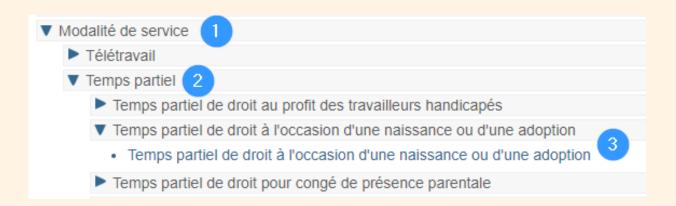


Exemple : "Modalité de services"

Exemple : "Temps partiel"

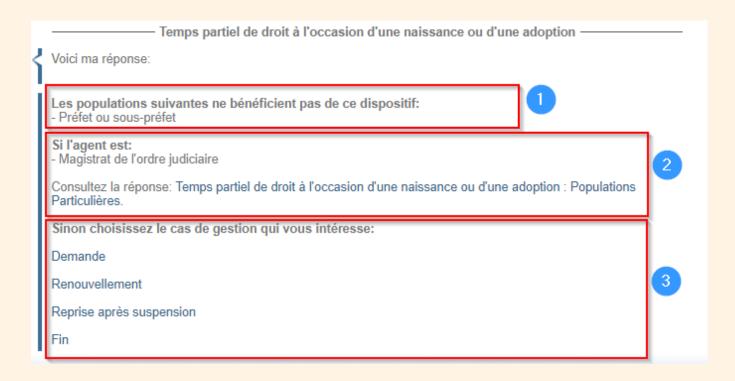
Exemple : "Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une

adoption"



STRUCTURE DU DOMAINE

Une fois l'événement RH sélectionné, la réponse de Rebecca est structurée de la façon suivante :



Dans l'encadré n°1, Rebecca nous précise, si il en existe, les populations exclues de ce dispositif.

Si l'agent fait partie d'une des populations particulières listée dans l'encadré n°2 alors il suffit de cliquer sur le lien "Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption : Populations Particulières pour connaître les règles de gestion qui s'appliquent.

Enfin si l'agent ne fait partie ni des populations citées dans l'encadré n°1 ni dans l'encadré n°2, alors le gestionnaire doit choisir dans l'encadré n°3 le temps de gestion qui correspond à sa recherche.

LES DIFFÉRENTS MODES DE RECHERCHE

Le plus intuitif est la recherche par mots-clés.

Quelques conseils pour avoir des résultats pertinents :

- être le plus précis possible dans votre question,
- ne pas faire de phrase complète (privilégier les mots-clés),
- m'interroger sur des cas de gestion et non directement sur des règles de gestion,
- n'utiliser que des abréviations connues.

Un exemple de recherche par mots-clés :

Ne pas saisir "quelles sont les conditions à remplir pour avoir le droit à un temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption ?" mais "temps partiel naissance".



Savez-vous qu'il existe deux autres modes de recherche?

Le plus efficace : la recherche par <u>code nomenclature</u>. Le seul prérequis est d'utiliser les référentiels du Noyau RH FPE. Saisissez votre code et vous parviendrez directement au bon résultat! Saisissez, par exemple, le code <u>promont</u> plutôt que "congé maladie ordinaire".

Le plus facile : la recherche dans le contenu des connaissances de Rebecca grâce au bouton "Catégories". Accédez aux différentes thématiques proposées par le chatbot en cliquant sur le bouton puis sélectionnez votre choix.

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE RH

Chaque réponse liée à la réglementation RH fournie par le chatbot Rebecca est formulée de la façon suivante :

- Télétravail - Demande

Voici les réponses que je peux vous apporter:



RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Code général de la fonction publique

Décret 2016-151

1/ Une synthèse des textes réglementaires mobilisés. Un lien vers Légifrance permet de consulter la réglementation.



RÈGLES DE GESTION

L'activité de l'agent doit être éligible au télétravail. Décret 2016-151 A7

L'agent doit présenter une demande écrite d'exercice des fonctions en télétravail auprès du chef de service.

Code général de la fonction publique L430-1 / Décret 2016-151 A5

2/ L'ensemble des règles de gestion RH en vigueur accompagnées des références juridiques associées. Un lien vers Légifrance permet de consulter la réglementation.



IMPACTS

Rémunération : L'agent bénéficie de l'intégralité de sa rémunération.

Carrière : L'agent conserve ses droits à l'avancement d'échelon et à l'avancement de grade en totalité.

3/ Une alerte pour le gestionnaire que l'événement RH peut avoir, par exemple, un impact sur la rémunération de l'agent.

Si une catégorie n'est pas présente, c'est qu'aucun impact n'a été identifié.



POUR EN SAVOIR PLUS

4/ De la documentation interministérielle et/ou ministérielle (guide, mode opératoire ...)

SUGGESTIONS

200042 - INTERMINISTERIEL - FORFAIT TELETRAVAIL

5/ Des suggestions

STRUCTURE DU DOMAINE

La description de l'indemnité est structurée selon une architecture unique qui reprend les éléments structurants et essentiels de l'indemnité. Cette information sera complétée par des liens directs vers PISSARHO notamment pour la consultation des barèmes associés à l'indemnité (uniquement ceux qui sont volumineux), la fiche RDP et la documentation complémentaire ministérielle ou interministérielle liée à l'indemnité consultée.



A noter que le nommage de l'indemnité est liée à l'entité. Par conséquent, pour chaque séquence, vous aurez le nommage de la séquence de l'indemnité comme suit :

code BJ (+ déclinaison, pour certaines séquences) - libellé court entité - libellé bulletin PAY

Exemple: 201491 INTER Prime de restructuration

LES DIFFÉRENTS MODES DE RECHERCHE

Pour consulter le volet indemnitaire du chatbot, il n'est pas nécessaire de changer la population au niveau du filtre

1 - La saisie manuelle dans le moteur de recherche :

La saisie fonctionne par reconnaissance du code BJ de l'indemnité. (Les mots du titre de l'indemnité sont aussi des mots clés, toutefois, ce critère de recherche doit être enrichi et complété pour affiner la recherche).

Exemple : saisie du code BJ 200362, le chatbot propose deux séquences, l'une relative au ministère de la culture, l'autre relative

à la cour des comptes.

Voici plusieurs propositions. Pouvez-vous me préciser ce que vous cherchez ?

• 200362 - MC - COMPLEMENT REMUNERATION
• 200362 - COUR COMPTES - COMPLEMENT REMUNERATION

Ma question n'est pas dans cette liste!

2 - Le bouton « Catégories » :

En cliquant sur le bouton « Catégories », l'utilisateur aura accès à un arbre de choix où les fiches indemnitaires sont classées et circonscrites par périmètre de l'entité selon l'arborescence suivante:

- Référentiel de paye
 - Référentiel de Paye par entité
 - Séquence indemnitaire



FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE PAYE

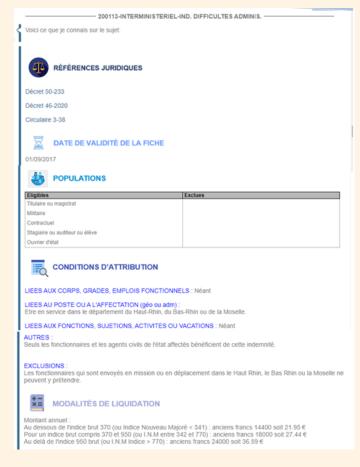
Informations génériques pour les séquences du volet indemnitaire. Les séquences apparaissent avec la structure, les titres et soustitres suivants :

- Références juridiques (Elles figurent via des liens interactifs permettant l'accès à Légifrance).
- Date de validité de la fiche (dans le Chatbot, la date de la dernière évolution règlementaire est égale à la date de début de validité de la version de la fiche)
- Populations (seules les populations concernées sont affichées dans le tableau : eligibles/exclues)
- Conditions d'attribution (si aucune condition alors il sera inscrit « Néant »)
- Modalités de liquidation (décrit la liquidation et le plancher/plafond; A noter : description d'une modalité ou de plusieurs modalités successives selon l'indemnité

Point d'attention :

décrite.

Dans modalité de liquidation, la séquence peut présenter un tableau barème ou un lien hypertexte vers le barème disponible sur PISSARHO (lorsque celui-ci est trop volumineux pour la séquence => Exemple : 201469 CE).



FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE PAYE

Plancher / Plafond - Autres contrôles (mentionne les informations lorsqu'il y a des planchers et/ou plafond).

- Informations PAY : (le mouvement 22, 05 et 20 est décrit en fonction de l'indemnité sous forme de tableau).

- Incompatibilités : (plusieurs possibilités d'affichage en fonction de l'indemnité) :
- un tableau des incompatibilités entre plusieurs indemnités peut être affiché avec ou sans commentaire en complément d'information.
- seul un commentaire peut être affiché.
- « néant » est affiché en l'absence d'incompatibilités.

A la fin de chaque séquence, la rubrique : « POUR EN SAVOIR PLUS », vous permettra d'accéder directement, grâce au lien hypertexte, à chaque document relatif à l'indemnité consultée (disponible sur l'espace documentaire PISSARHO/RDP).

En fonction de l'indemnité décrite plusieurs liens peuvent être disponibles.

En effet, outre le lien vers la fiche RDP, vous pouvez disposer de liens vers des documents complémentaires associés à l'indemnité (barème, annexe, guide, ...).

A noter que cette rubrique pourra être enrichie très prochainement de votre documentation ministérielle et/ou interministérielle.

Suite de la séquence

- 200113-INTERMINISTERIEL-IND. DIFFICULTES ADMINIS.



LES NOTIFICATIONS

OÙ TROUVER LES NOTIFICATIONS?

Dans le chatbot, les notifications sont matérialisées par une icône représentant une cloche .

Cette icône se trouve en permanence sur l'écran de consultation du chatbot, en bas à droite. Elle est parfois visible au niveau du bouton d'appel.

- Quand l'ensemble des notifications n'a pas encore été consulté par l'utilisateur, l'icône de notification est présente au niveau du bouton d'appel.
- Quand une nouvelle notification est publiée ou une notification existante est mise à jour, l'icône de notification figure au niveau du bouton d'appel et un astérisque rouge apparaît en plus.

COMMENT LES CONSULTER?

Depuis le bouton d'appel, il suffit de cliquer sur l'icône "cloche", vous arrivez alors directement sur la liste des notifications sans avoir besoin de choisir un filtre de populations.



Depuis l'écran de consultation du chatbot, il suffit de cliquer sur l'icône "cloche" pour parvenir directement sur la liste des notifications. Il suffit ensuite de choisir une notification pour lire son contenu.

COMMENT LES IDENTIFIER?

Vous pouvez rapidement repérer les nouvelles notifications. Leur libellé est encadré par des ***.

Certaines notifications sont permanentes comme "Mes dernières connaissances" tandis que d'autres concernent l'actualité.

- *** Nouveauté *** Mes dernières connaissances RH
 - *** Nouveauté*** Mes dernières connaissances indemnitaires
 - *** Nouveauté *** Publication de la newsletter de septembre
- *** Actualité réglementaire *** Extension de la retraite progressive aux fonctionnaires
- · Calendrier de mes prochaines mises à jour
- Testez vos connaissances RH et paye en répondant à mes QCM

LA DOCUMENTATION

Le chatbot met aussi à disposition de la documentation ministérielle comme les modes opératoires de votre SIRH. Cette documentation se trouve au niveau des règles de gestion.



Mais le chatbot met également à disposition des guides et outils RH et paye de référence produits par le CISRH et validés par la DGAFP et DGFIP.

Pour cela rien de plus simple, il vous suffit de :

- saisir par exemple les mots clés "guide CISIRH" ou "outil CISIRH", ou
- naviguer dans les Catégories du chatbot en sélectionnant la catégorie [Autres domaines], puis [Guides et outils RH et paye (CISIRH)].

Extrait des guides et outils présents :

▼ Guides et outils RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'avancement d'échelon • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'avancement de grade • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité de départ volontaire • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité de licenciement (contractuel) • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur la rémunération hors échelle • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur le congé bonifié • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur le supplément familial de traitement (SFT) • Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur les états liquidatifs • Outils RH et paye (CISIRH) : Calculateur SFT • Outils RH et paye (CISIRH) : ESTEVE (évaluation professionnelle) • Outils RH et paye (CISIRH) : Simulateur du profil cotisant

LES QCM

COMMENT TESTER VOS CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES ?

Rien de plus simple!

Cliquez sur l'icône notification directement depuis le bouton d'appel du Chatbot Rebecca :

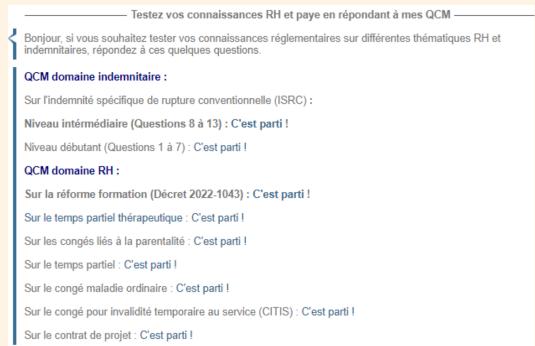


ou en bas à droite pendant votre navigation :



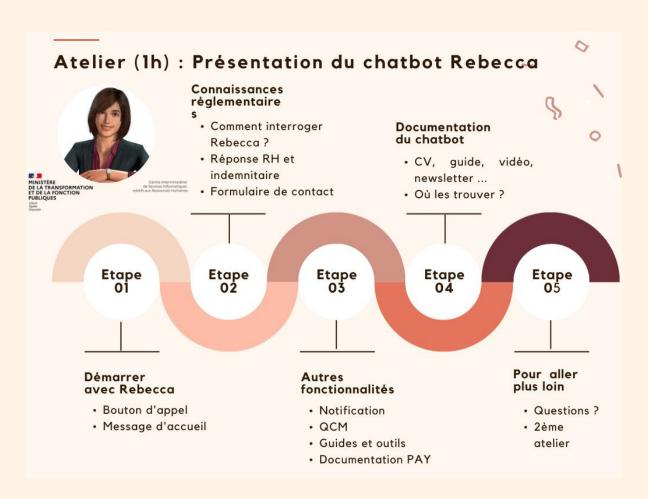
Sélectionnez alors la rubrique "Testez vos connaissances en répondant à mes QCM !".

Il ne vous reste plus qu'à choisir le thème qui vous intéresse et "C'est parti"!



POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous le souhaitez, le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels RH interministériels (BARRI) du CISIRH propose aux structures partenaires d'accompagner leurs gestionnaires RH et paye dans la prise en main du chatbot Rebecca grâce à un atelier de présentation d'1 heure (atelier en présentiel ou en visioconférence) par l'équipe en charge de cet outil.



Si votre structure est intéressée, n'hésitez pas à nous adresser un message à l'adresse suivante :





Pour une utilisation éco-responsable de ce guide d'utilisation : n'imprimer ce document qu'en cas de strict nécessité.